

Qu'est-ce que l'allocation logement ? Où et comment en faire la demande ?

L'allocation logement est une prestation versée par l'État aux personnes/familles ayant leurs propres revenus. Elle peut prendre la forme d'une aide pour les locataires ou pour les propriétaires occupants. Pour plus d'informations concernant l'allocation logement (en allemand), rendez-vous sur www.hamburg.de/wohngeld

Qui peut bénéficier de l'allocation logement ?

Pour bénéficier de l'allocation logement, le foyer doit couvrir ses autres dépenses et une partie du loyer (et des charges) avec ses propres revenus. Si vous percevez d'autres prestations sociales prenant déjà en compte vos frais de logement (par exemple revenu citoyen [« Bürgergeld »], minima sociaux ou allocation de subsistance), vous ne pouvez généralement pas bénéficier de l'allocation logement.

Qu'est-ce qui a changé avec la nouvelle loi sur l'allocation logement (« Wohngeld-Plus-Gesetz ») entrée en vigueur en janvier 2023 ?

- Le montant de l'allocation logement a sensiblement augmenté.
- Beaucoup plus de foyers peuvent désormais en bénéficier suite au relèvement des plafonds de revenus.
- Les frais de chauffage sont pris en compte de manière forfaitaire pour la première fois.

À combien s'élève l'allocation logement ?

L'allocation logement est calculée individuellement et son montant dépend des facteurs suivants :

- nombre de personnes vivant dans le foyer ;
- revenu mensuel des personnes vivant dans le foyer ;
- montant du loyer.

Comment savoir si j'ai droit à l'allocation logement ?

Avant de déposer une demande, vous pouvez calculer à **titre indicatif** si vous êtes susceptible d'en bénéficier en utilisant l'outil de simulation (www.hamburg.de/wohngeld) ou scannez le code QR).



Est-ce que je peux faire une demande en ligne ?

Oui ! Déposez votre demande en ligne : Rendez-vous sur le portail du service, où vous pourrez déposer votre demande d'allocation logement rapidement et simplement entièrement en ligne. Vous y accédez en suivant le lien sur le site www.hamburg.de/wohngeld ou en scannant ce code QR :



La **demande en ligne** permet d'accélérer le traitement des dossiers, car vos données sont disponibles directement dans le système du service en charge de l'allocation logement.

Vous pouvez également imprimer le formulaire de demande à remplir, que vous trouverez à l'adresse www.hamburg.de/wohngeld ainsi qu'une liste des documents à joindre à votre demande. Le formulaire sur papier est également disponible auprès des services chargés de l'allocation logement de chaque arrondissement ainsi qu'auprès du service central de l'allocation logement de Hambourg.

Important : L'allocation logement ne peut être versée qu'à partir du mois où la demande a été déposée et pas pour la période précédant le dépôt de la demande. Si les services compétents mettent du temps à traiter la demande, l'allocation sera également versée rétroactivement pour toute la période concernée par la demande.

Où envoyer ma demande ?

La **demande en ligne** est automatiquement transmise au service compétent. Les **formulaires imprimés de demande** d'allocation logement remplis doivent être envoyés au service central de l'allocation

logement de Hambourg (« **Zentrale Wohngeldstelle Hamburg** »). Par e-mail à l'adresse : wohngeld@soziales.hamburg.de ou par courrier à l'adresse : Zentrale Wohngeldstelle Hamburg, Billstraße 80, 20539 Hamburg. Si vous bénéficiez déjà depuis 2022 (ou depuis plus longtemps) de l'allocation logement, merci de vous adresser au service compétent de votre arrondissement.

J'ai des questions. Qui peut y répondre ?

Pour toute question, veuillez contacter le service téléphonique au numéro **040 / 4 28 28 6000**.

Dernière mise à jour : janvier 2023